

# L'ESSENTIEL

## SUR...



## La politique municipale de santé

Date : **15 septembre 2010**



Sylvie Goubin

## EN RÉSUMÉ

Alors qu'il est de plus en plus difficile pour de nombreux Montreuillois de trouver une réponse adaptée à leurs demandes de soins, la municipalité s'organise avec ses partenaires (professionnels libéraux, associations, hôpital intercommunal) pour développer l'offre et améliorer la prévention.

## Que fait la municipalité pour améliorer la santé des Montreuillois et donner accès aux soins à tous les habitants ?

À partir de septembre 2010, la municipalité coordonnera, à travers un **plan local de santé publique (PLSP)**, l'action des différents services de santé à **Montreuil**. **Dans ce cadre la Ville définit une politique fortement** axée sur la prévention des problèmes de santé :

- elle va créer des **ateliers d'éducation thérapeutique** permettant le dépistage, la prévention et l'accompagnement aux droits des malades du diabète, de l'insuffisance rénale, des maladies cardiovasculaires ou de l'obésité;
- elle met en place des **programmes d'éducation à la santé pour les enfants et les jeunes** : prévention du surpoids incluant un suivi diététique, santé dentaire, sexualité, drogues, comportements violents;
- elle met en place des **programmes de prévention médico-sociale pour les plus fragiles** : personnes âgées ou handicapées, enfance en danger, migrants, habitants de logements insalubres, prévention du saturnisme;
- elle a été une des premières villes à **faire retirer les biberons susceptibles de contenir du bisphénol A**;
- **les Montreuillois peuvent faire appel au Service Communal d'Hygiène et de sécurité** pour faire respecter la réglementation en matière d'hygiène et de santé publique, et faire cesser des nuisances qui portent atteinte à leur santé (habitat, bruit, hygiène alimentaire, nuisances animales, etc.).

Par ailleurs, l'offre de soins à Montreuil progresse :

- la situation de l'hôpital André-Grégoire, dont les difficultés financières menaçaient les services, s'améliore. Grâce aux financements complémentaires obtenus de haute lutte par Dominique Voynet, l'apurement du passif et le rétablissement de l'équilibre des comptes se poursuivent. **Les travaux du pôle mère-enfant sont engagés. Les bâtiments ainsi libérés permettront à l'hôpital d'accroître de plusieurs dizaines de lits sa capacité en médecine et chirurgie**, évitant à de nombreux Montreuillois d'être transférés vers d'autres hôpitaux;
- **plusieurs dizaines de lits de soins psychiatriques et pédopsychiatriques seront ouverts d'ici 2013** à proximité de l'hôpital pour permettre le suivi dans leur ville des patients montreuillois;
- la reconstruction d'un **hôpital pédiatrique de 108 lits** est prévue d'ici 2013, pour une prise en charge spécifique des enfants;
- par ailleurs, la Ville favorise l'installation de médecins dans les quartiers les moins dotés;
- une maison de retraite médicalisée de 90 lits vient d'ouvrir ses portes avenue du Président-Wilson, une seconde vient d'obtenir son permis de construire.

## Quelles autres améliorations la municipalité a-t-elle favorisées pour notre santé ?

- Alors que l'organisation des gardes médicales posait problème depuis 2002, la Ville a ouvert la première **maison médicale de garde** au centre Bobillot. Elle permet aux habitants d'être accueillis les dimanches et jours fériés sans passer par les urgences de l'hôpital. Les horaires d'ouverture de 8 à 20 heures seront étendus sur la base d'un premier bilan.
- Pour prévenir les risques liés aux ondes de antennes de téléphonie mobile, la municipalité a été une des premières à **décréter un moratoire sur l'installation de nouvelles antennes, une limitation à terme de leur champ à 0,6 V/m**, dans le respect d'une distance minimale de 100 mètres avec tous les établissements sensibles (écoles, centres de santé, etc.).



Vues des travaux du pôle mères-enfants - centre hospitalier André-Grégoire.

## Les centres municipaux de santé vont-ils évoluer ?

Les CMS sont un aspect fondamental de la politique municipale de santé. La Ville souhaite progressivement redistribuer et moderniser les moyens de ses 5 centres de santé pour assurer une offre plus adaptée, mieux équilibrée entre les différents quartiers de Montreuil, et plus accessible à tous :

- ancien et vétuste, le centre Savattero sera reconstruit à neuf et installé dans le cadre du projet « quartier de la Mairie », en 2012-2013;
- les activités du centre Bobillot seront diversifiées (médecine générale, infirmières, kiné); il deviendra par ailleurs, avec le centre Daniel-Renoult le second centre de référence pour les soins dentaires;
- situé dans une zone qui manque de services de santé, le centre Daniel-Renoult verra ses moyens renforcés, notamment en médecine générale.

## Pourquoi ouvrir un nouveau centre de santé au Bel-Air ? Pourquoi fermer les locaux du centre de santé Voltaire ?

- Sur 5 centres de santé, 3 sont concentrés dans le Bas-Montreuil, tandis que les 5 autres secteurs de la ville doivent se partager les deux derniers centres. Cette situation ne répond pas équitablement aux besoins de santé des Montreuillois.
- Le secteur « Bel Air - Grands Pêchers » étant très largement sous-doté en services de santé, c'est dans ce quartier qu'un nouveau centre de santé sera ouvert en 2011.
- Les bâtiments du centre Voltaire, anciens (1935), dégradés et coûteux, doivent fermer. Ses patients seront accueillis dans de bonnes conditions dans les centres les plus proches (Bobillot, Savattero et le centre associatif Média, rue Armand-Carrel).

## Pourquoi est-il nécessaire de transformer certaines activités dans les centres de santé ?

Certaines des activités des centres de santé sont déjà accessibles auprès d'autres acteurs (médecins de ville, hôpital, etc.) dans des conditions optimales de qualité et de prise en charge.

D'ailleurs, les centres municipaux de santé entretiennent des partenariats et des coopérations avec certains des acteurs du secteur privé (spécialités médicales, laboratoires, etc.). Enfin, dans certains domaines, l'évolution des techniques et la rareté des personnels de santé rendent impossible le maintien de ces activités à un coût acceptable dans le cadre communal.

Les moyens qui y sont consacrés peuvent donc utilement être redéployés pour des actions de santé non prises en charge de façon satisfaisante par l'offre traditionnelle. Se concentrer sur les domaines prioritaires, la prévention, le premier accueil, l'accompagnement des plus fragiles, c'est défendre le service public en l'adaptant sans cesse.